

Royaume-Uni

15/17
ans

CONTACT ORGANISATEUR

Ufoval 74
3 avenue de la plaine - BP 340
74 008 Annecy
Tél: 04.50.52.30.00
ufoval@fol74.org

En savoir plus : www.fol74.org

Dates du séjour :

Du 13 au 29/07/2022

Ref : 074 043 001

Royaume-Uni

Sur les traces d'Harry Potter...

Partez sur les traces d'Harry Potter au Royaume Uni ! Ce séjour vous permettra de découvrir les lieux de tournage des films Harry Potter, la fameuse saga des sorciers de Poudlard. On s'envole, non pas en balais, mais en avion direction Glasgow ! En ce début de séjour, notre quête sera d'organiser notre première partie de colo : la grande traversée vers le nord de l'Ecosse. Car oui, pour aller jusqu'au Poudlard Express, nous allons emprunter des chemins de traverse pendant environ 150km, à raison de 15-20 km par étape avec des journées de repos.

Pour commencer, de Glasgow à Fort William, le tout à pied avec l'assistance d'une voiture pour porter le matériel. Pendant cette traversée nous découvrirons de merveilleux paysages et des lieux de tournage, comme par exemple Glencoe pour « Les Reliques de la Mort ». Pour finir on prend notre ticket pour le Poudlard Express, une expérience magique !!!

On poursuivra par Edimbourg, le berceau d'Harry Potter. J.K Rowling s'en est inspirée pour ses romans. Visite du « The Elephant house », le café où la romancière a écrit « Harry Potter à l'école des sorciers ». Ensuite, direction Victoria Street ou plus exactement le chemin de traverse...

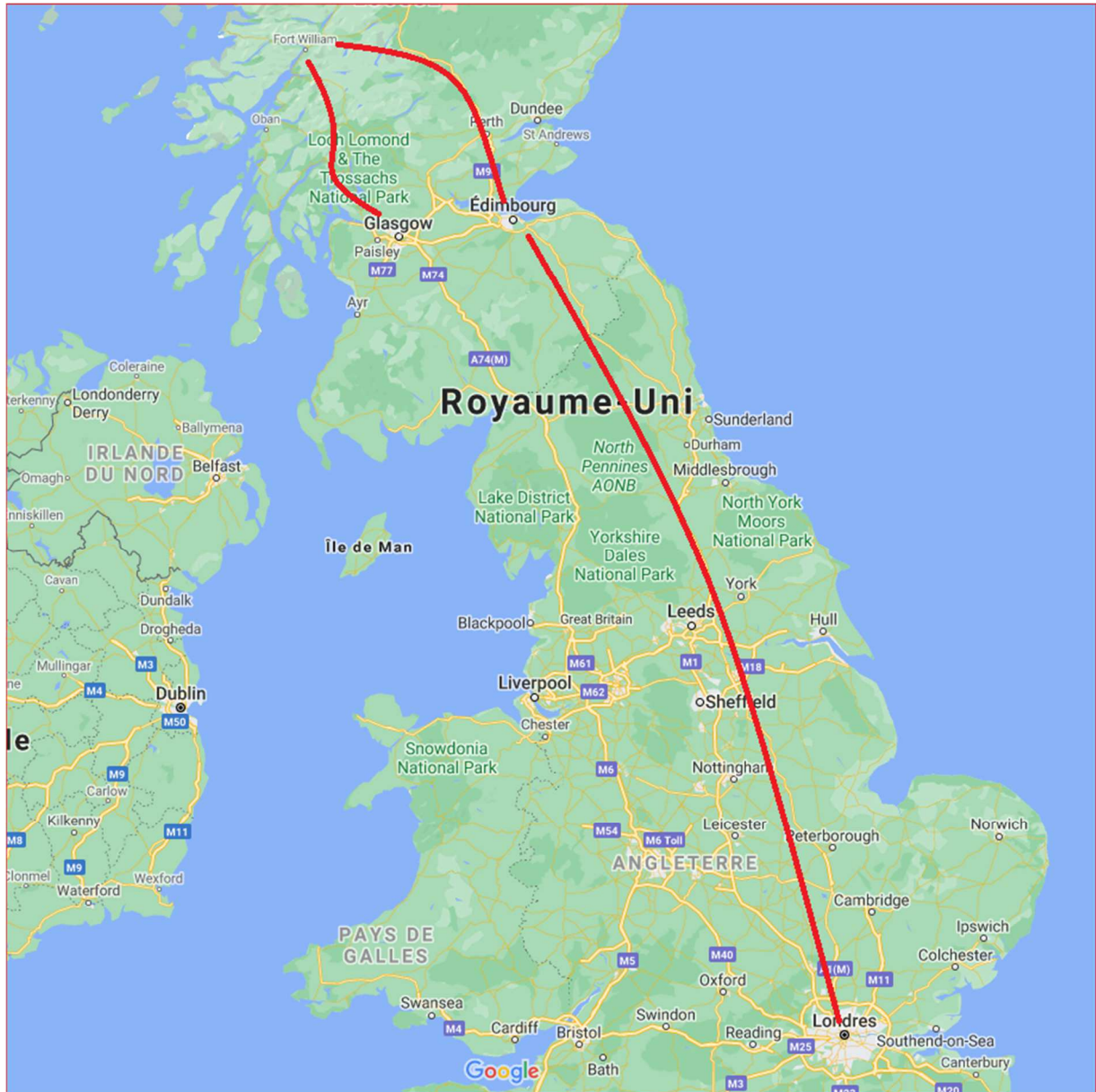
Cherry on the cake, on part pour Londres et la visite des studios Harry Potter. Nous découvrirons l'envers du décor et les coulisses des tournages pour une immersion totale dans cet univers magique.



TRANSPORT

Des pré-acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ.
Puis transport jusqu'à Glasgow en avion et retour en train depuis Londres.

SITE



► Itinéraire prévisionnel

- Glasgow : +/- 1 jour
- Traversée de Glasgow à Fort William : +/- 9 jours
- Edimbourg : +/- 3 jours
- Londres : +/- 3 jours

► Cadre de vie

C'est un séjour d'aventure et de découverte. Les hébergements se feront en camping principalement, en auberge, parfois nous pourrons bivouaquer. Les 10 premiers jours du séjour sont une itinérance à pied, il faut donc prévoir le matériel adéquat dont de bonnes paires de chaussures.

Nous utiliserons principalement les transports en commun dans les grandes villes.

► Matériel

Sac à dos et duvet fourni par l'UFOVAL, le tapis de sol doit être fourni par la famille. Prévoir une bonne paire de chaussures de marche.

ACTIVITES



On débute à **Glasgow** et on commence par s'organiser, et oui on ne part pas en quête du Poudlard Express sans préparation.

On enfile ses chaussures direction « The West Highland ».

Des montagnes imposantes, des lacs tranquilles et des rivières tumultueuses... la nature révèle un **paysage**

unique et toujours en mouvement dans les Highlands !

Le point de départ de la **West Highland Way** se trouve à Milngavie, au nord de Glasgow. Le sentier traverse de charmants villages ruraux du **Loch Lomond** et du **Parc National des Trossachs**. Il se poursuit ensuite à travers les magnifiques landes désolées de **Rannoch Moor** jusqu'à la célèbre vallée de **Glencoe**. Puis il descend jusqu'à Kinlochleven, via l'**escalier du Diable**, avant d'atteindre **Ben Nevis** et Fort William.

La West Highland Way est un sentier de randonnée d'une longueur de 155km. Il fait partie des "**Grands Sentiers**" officiels écossais. Nos circuits vous permettent de choisir la distance que vous voulez parcourir ainsi que le niveau de difficulté souhaité sur ce parcours.

Partez à la découverte de paysages spectaculaires sur la West Highland Way, le plus **populaire** des sentiers de longue distance en Écosse !





Le Jacobite Steam Train – un voyage grandiose à bord du Poudlard Express !

A partir de Fort William, embarquez dans le « **Poudlard Express** » ! Le train à vapeur Jacobite, rendu célèbre par les films d'**Harry Potter**, vous permettra de découvrir certains des **paysages les plus impressionnants d'Écosse**.

Sur une distance de **135 km**, ce magnifique voyage en train vous fera passer près de **Ben Nevis**, avant de se diriger vers le **Loch Morar**. Vous arrivez ensuite à Mallaig et pourrez contempler le **Loch Nevis**, le Loch d'eau salée le plus profond d'Europe.

Edimbourg

Du chemin de Traverse à Poudlard en passant par les cafés qui ont vu les débuts de la saga, **Édimbourg** est la destination rêvée pour les fans de **Harry Potter**. ... Même si Rowling dit l'avoir imaginé dans un train en retard entre Manchester et Londres, **Édimbourg** recèle de lieux qui l'ont inspiré de près ou de loin.



Londres

J. K. Rowling est née à Yate, en Angleterre. Elle est mondialement connue pour être la « maman » de notre jeune héros Harry Potter, dont les livres ont été traduits en 67 langues et vendus à plus de 45 millions d'exemplaires ! C'est en 1990, lors d'un voyage en train direction Londres, que le personnage d'un jeune sorcier attendant son train qui le conduirait jusqu'à l'école de sorciers naît dans l'esprit de la romancière. Londres renferme de nombreux secrets à découvrir au fil des ruelles, au-delà de ce que les simples moldus peuvent voir ! Au cœur de la ville, les films prennent vie et on peut par exemple voir :



- Le cinéma qui a accueilli toutes les premières des films Harry Potter.
- Le café Attack (« Les reliques de la mort » 1ere partie).
- La bataille des sept Potter dans le ciel londonien (« Les reliques de la mort » 1ere partie).
- L'accès au Chemin de Traverse.
- Le quai magique 9¾ où Harry prend le Poudlard Express.
- Le pont détruit par Lord Voldemort le maître des mangemorts.
- Le pont où le Knight Bus se retrouve coincé entre deux bus à double

étage (« Le prisonnier d'Azkaban »).

- L'entrée du Chaudron Baveur (« Harry Potter et la pierre philosophale » et « Harry Potter et le prisonnier d'Azkaban ») où Harry et Hagrid se rendent pour rejoindre le chemin de Traverse et devant lequel le Knight Bus dépose Harry.
- La célèbre cabine téléphonique rouge où Harry et monsieur Weasley descendent dans le Ministère de la Magie (« Harry Potter et l'ordre du Phénix »).
- La cachette secrète où Harry retrouve Sirius Black (« L'ordre du Phoenix »).

A travers des balades, des jeux de pistes, on part à la conquête de ce monde fabuleux.

Mais le plus beau souvenir sera sûrement **la journée au Warner Bros Studio** ! Des effets spéciaux fabuleux et des personnages merveilleux ont rendu la saga culte auprès d'un public de tous les âges. On peut ici se glisser dans les coulisses, là où tout a commencé, découvrir l'envers du décor, tout ce que les caméras ne nous ont jamais montré, voir les détails incroyables des plateaux de tournage, les costumes, les accessoires et les personnages animés. Un concentré de l'extraordinaire talent artistique et technologique britannique.

Message de l'équipe aux jeunes :

Tu as quelques mois pour faire des recherches sur le pays que nous allons visiter (lieux à visiter, activités possibles ...) : internet, livres de voyage, échanges ...recherche, sois curieux.se, rêve, imagine ton séjour idéal...

Nous reviendrons rapidement vers toi pour connaître les résultats de tes recherches, tes idées et envies.

A noter !

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant...

ORGANISATION DU SEJOUR

► L'équipe d'encadrement

1 adulte pour 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 20 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur et une assistance sanitaire.

► L'alimentation :

Le petit-déjeuner est pris au campement ou à l'extérieur avant de débuter nos journées de découverte. Nous pique-niquons de sandwiches et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le

temps de déplacement et de visites. Des repas chauds, préparés selon les talents des membres du groupe, sont proposés chaque soir. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités du pays. Chacun doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives (courses, préparation des repas, vaisselle...).

La vie collective lors d'un séjour itinérant à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun (idéologie, religion...). Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants.

► Déroulement de la journée:

Les activités, les visites et l'organisation de la vie quotidienne sont réfléchies et anticipées par l'équipe. Durant le séjour, le rythme de vie est adapté aux envies et à l'état de fatigue de chacun, dans la mesure du possible. Chaque jour, des groupes sont faits pour permettre aux jeunes de choisir et de répondre le plus possible à leurs attentes.

► Le réveil

Il est échelonné sur un temps défini afin de s'adapter au mieux au rythme de chacun mais il peut parfois être programmé tôt le matin si une activité ou sortie l'impose. L'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt !

► Le coucher

Un jeune a besoin d'au moins 8h de sommeil, selon l'état de fatigue des jeunes. De plus le rythme d'un séjour itinérant est intense et les journées bien remplies, alors la fatigue l'emporte souvent sur l'envie de faire durer la soirée ...

► La toilette

Un brin de toilette est effectué chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée. Dans les campings, les sanitaires sont parfois assez rudimentaires, ce n'est donc pas toujours possible de brancher des appareils électriques, de prendre ses aises ou d'avoir de l'eau chaude à chaque fois !

► Le linge

Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge soit à la main, soit dans des laveries automatiques. Malgré l'attention qu'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de lavage (linge déteint, abîmé). Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de perte, il est indispensable de marquer les vêtements.

► Rappel réglementaire,

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur : la loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles ...

RELATION PARENTS/JEUNES

Téléphone : le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. De plus, les frais supplémentaires inhérents aux communications passées et reçues à l'étranger sont très élevés ! Si toutefois le jeune le garde durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

Internet : des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.fo174.org/blogs-de-nos-sejours. L'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués sur la convocation de départ.

En cas d'urgence, les parents peuvent contacter l'UFOVAL 74 qui reste en liaison régulière avec le directeur

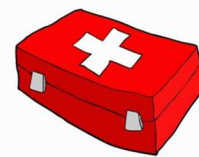
INFORMATIONS POUR PREPARER VOTRE SEJOUR

► Argent de poche

Chaque jeune est responsable de son argent. **Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante**, 40 à 50 euros pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants.

► Santé

Il est très important de remplir sérieusement et sans omission la fiche sanitaire en nous indiquant par exemple les allergies, les problèmes de santé particuliers ou le régime alimentaire médical. L'assistante sanitaire veillera à l'hygiène ainsi qu'au suivi des traitements médicaux (**accompagnés obligatoirement d'une ordonnance !**). Si un jeune est malade, le directeur téléphonera à la famille et n'hésitera pas à consulter un médecin.



Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière, toutefois, il faut être capable de porter son sac, dormir sous tentes, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

Aucune **vaccination** particulière n'est obligatoire. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre médecin généraliste sur les éventuels traitements préventifs. **Lors de l'inscription, nous informer de tout problème important concernant la santé de votre enfant !**

Pour retrouver toutes les informations relatives au COVID-19, vous pouvez consulter le Protocole Sanitaire relatif aux Accueils Collectifs de Mineurs sur notre site internet : <http://www.fo174.org/infos-pratiques>

► Objets de valeur

Les objets de valeur tels que le téléphone portable, appareil photo numérique, vêtements de marque... sont **déconseillés pendant le séjour**. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...).

Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

► Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel (par exemple vol caractérisé). Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

► Avant le séjour

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

Une réunion d'information pour préparer le séjour est organisée entre l'UFOVAL, les jeunes et les parents, **la date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement**. A cette occasion, les directeurs sont présents pour répondre à vos questions et les sacs à dos sont remis aux jeunes pour les séjours concernés. **La présence de tous les habitants de la région Rhône-Alpes est INDISPENSABLE.**

DOCUMENTS ET INFORMATIONS INDISPENSABLES



Documents originaux à remettre le jour du départ :

- Passeport personnel en cours de validité
- Autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Carte européenne d'assurance maladie
- Fiche sanitaire (remplie et signée)
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)

Dans le cadre du Brexit, les formalités d'entrée en Grande-Bretagne sont susceptibles d'évoluer. Vous serez informés dès que nous aurons reçu les consignes gouvernementales.

Attention il faut impérativement envoyer avant le 01/05/2022 :

- Photocopie du passeport du jeune en cours de validité.
- Photocopie de l'autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + photocopie de la carte d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire

Par e-mail à doc.sejourufoval@fol74.org

Ou

Par courrier à l'adresse UFOVAL 74
3 avenue de la Plaine - BP 340 - 74008 ANNECY



FICHE TROUSSEAU

Nom et Prénom de l'enfant :

Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues.	<i>CONSEILLÉ</i>	<i>DANS LA VALISE</i>	<i>SUR SOI</i>	Inventaire de l'animateur	
				ARRIVEE	DEPART
VALISE ou SAC DE VOYAGE	1				
CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB	1				
TEE –SHIRT, POLOS	7				
PULL ou SWEET chaud	2				
COUPE VENT / IMPERMEABLE	1				
SHORT, BERMUDA ou PANTACOURT	1				
PANTALON	2				
ROBE ou JUPE	Facultatif				
SLIPS, CULOTTES ou CALECONS	7				
PAIRES DE CHAUSSETTES	7 (dont 3 spéciales randonnées)				
PYJAMA	1				
MAILLOT DE BAIN	1				
SERVIETTE DE PLAGE	1				
PETIT SAC A DOS pour la balade	1				
NU-PIEDS	1				
CHAUSSURES DE MARCHÉ	1				
SERVIETTE DE TOILETTE	1				
TROUSSE DE TOILETTE : Gel douche ou savon avec étui, shampoing, peigne ou brosse, brosse à dent, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier					
NECESSAIRE COURRIER : Bloc, enveloppes, timbres, stylo					
AUTRES					

- Penser aux serviettes microfibrés : gain de place et séchage rapide !
- Amener des vêtements solides, se lavant facilement, ne déteignant pas (pas de vêtements neufs, de marque ou de valeur).
- Conditionner les vêtements dans des sacs plastiques dans le sac à dos, imparable pour les protéger de l'humidité!
- Conditionner les liquides (gel douche, shampoing...) dans des flacons à bouchon, dans un sac à congélation pour éviter les fuites...

- Restreindre le poids des affaires personnelles à un maximum de 7 kg et laisser de la place libre sur le haut du sac (pour y ajouter le matériel collectif le jour du départ).



**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil ; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale ; arrêté du 13 décembre 2016)



N° 15646*01

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Prénom(s) :

Né(e) le : / / à (lieu de naissance) :

Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :

Prénom(s) :

Né(e) le : / / à (lieu de naissance) :

Pays de naissance : Nationalité :

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

Père Mère Autre (préciser) :

Adresse : N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : / / Commune :

Pays :

Téléphone (recommandé) : / / / /

Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : / / inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : / / Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre⁽²⁾

Délivré(e) le : / /

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »

